



«1° Que la Ville de Châteauguay accepte la responsabilité des programmes de développement et de création d'emploi;

2° Que madame Manon Tourigny, directrice du Service des finances ou en son absence, monsieur André Besner, directeur adjoint aux finances, et monsieur Paul G. Brunet, directeur général par intérim, ou en son absence, madame Marina Côté, directrice par intérim du Service des ressources humaines, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tout document officiel à ce sujet;

3° Que la Ville de Châteauguay s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-250**  
2004 03 02  
POINT K14

**MANDAT À BPR GROUPE-CONSEIL – FOURNITURE DE SERVICE PROFESSIONNEL - ÉTUDE DE LA CAPACITÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT COMBINÉ DE LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme BPR Groupe-conseil pour les services professionnels de l'étude de la capacité du réseau d'égout combiné de la rue Principale, le tout selon l'offre de service datée du 24 février 2004 signée par monsieur Benoit Marsolais, ingénieur, pour un montant maximum de 9 800 \$ excluant les taxes, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure, directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-350.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-251**  
2004 03 02  
POINT K15

**CENTRE L'ACCORE - STAGE AU NICARAGUA - SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par M. Anthony Boffice,  
appuyé par M. Stephen Brisebois,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 100 \$ au Centre l'Accore pour un stage au Nicaragua. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2004-284**  
2004 03 16  
POINT K3

**MANDAT PROFESSIONNEL - ÉPANDAGE  
DE PRODUITS BIOLOGIQUES  
(RÈGLEMENT NUMÉRO G-1624)**

Il est proposé par M. Stephen Brisebois,  
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que ce Conseil mandate par les présentes, sujet à la loi, la firme Joe Deom Associates, consulting engineers, pour des honoraires n'excédant pas 15 000 \$, taxes en sus, afin d'accompagner et de conseiller la Ville de Châteauguay dans le cadre et en vue des travaux d'épandage de produits biologiques pour contrôler les moustiques et mouches noires, le tout selon le detailed scope of work for Objectives 1. and 2., daté du 8 mars 2004, et joint à la présente pour en faire partie intégrante;

2° De plus, qu'en ce qui a trait aux services professionnels reliés à la préparation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et à la présence des ingénieurs lors de diverses rencontres et réunions, que ces services soient rétribués selon les taux horaires suivants :

- M. Robert Deom 80 \$/heure
- Mme Andrea Daezli 70 \$/heure
- Entomologiste 85 \$/heure
- M. Mario Cantin 120 \$/heure.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-285**  
2004 03 16  
POINT K4

**AUTORISATION DES DÉPENSES DE DÉPLA-  
CEMENTS DE MADAME CLAIRE LABELLE,  
CONSEILLÈRE**

Madame la conseillère Claire Labelle déclare son intérêt potentiel dans la question soulevée par la présente résolution. Elle décide donc de s'abstenir de participer aux délibérations et au vote sur celle-ci.

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que ce Conseil approuve et entérine les déplacements et les représentations de madame Claire Labelle, conseillère, faits pour et au nom de la Ville de Châteauguay, lors des rencontres tenues à la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) à Sainte-Martine et Mercier, durant la période du 26 novembre 2003 au 25 février 2004, pour un montant de 90,10 \$, prélevé au poste budgétaire numéro 211000310, selon les pièces justificatives déposées.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2004-361**  
2004 04 06  
POINT K8

**IMPRESSION D'UN TABLOÏD SUR LES  
ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE SCOLAIRE**

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que le Service des communications procède à la réalisation et l'impression d'un tabloïd afin de diffuser l'information concernant les activités de la relâche scolaire pour un montant approximatif de 1 500 \$, taxes en sus, destiné à la distribution dans les écoles du territoire. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 213600345.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2004-362**  
2004 04 06  
POINT K9

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -  
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SUR-  
VEILLANCE DES SERVICES D'UTILITÉS PU-  
BLIQUES SOUTERRAINS POUR LA DESSERTE  
DES TERRAINS DE LA PLACE MARIO-CRÊTE**

**CONSIDÉRANT** que le promoteur Michel Pitre a choisi la firme Dessau-Soprin Inc. pour la conception et la surveillance des infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT** que la firme Dessau-Soprin Inc. gère déjà le dossier;

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. Marc Lavigne,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des services d'utilités publiques souterrains pour la desserte des terrains de la place Mario-Crête, le tout pour un montant de 18 000 \$ (9 000 \$ pour la conception et 9 000 \$ pour la réalisation) excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Dessau-Soprin Inc. datée du 30 mars 2004, signée par monsieur Norman Fallu, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement d'emprunt portant le numéro de dossier 3420-352.»-

**ADOPTÉE.**

**RÉSOLUTION N°2004-363**  
2004 04 06  
POINT K10

**HOWARD S. BILLINGS HOCKEY ALUMNI  
ASSOCIATION - DEMANDE DE PERMIS  
D'ALCOOL**

Il est proposé par M. Marc Lavigne,  
appuyé par M. Anthony Boffice,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-**

MODIFIÉE PAR  
LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO 2004-418  
2004 04 20



**RÉSOLUTION N°2004-366**  
2004 04 06  
**POINT K13**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. -**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU BASSIN**  
**DE RÉTENTION BONAVENTURE**

CONSIDÉRANT que la firme Dessau-Soprin inc. a été mandatée dans ce dossier par la résolution numéro 2001-233 adoptée le 6 mars 2001, donc, avant la mise en vigueur de la loi sur les mandats professionnels;

Il est proposé par M. Anthony Boffice,  
appuyé par M. Stephen Brisebois,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour la surveillance des travaux du bassin de rétention Bonaventure, le tout pour un montant de 15 000 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service de la firme Dessau-Soprin Inc. datée du 29 mars 2004, signée par monsieur Norman Fallu, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1608.»-

ADOPTÉE.

**COMMENTAIRE N°2004-367**  
**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**POINT L.**

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au Conseil toute question relative aux affaires de la Ville.

Des questions sont posées et les membres du Conseil y répondent.

**RÉSOLUTION N°2004-368**  
2004 04 06  
**POINT M.**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Stephen Brisebois,  
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la séance soit levée à 21 h.»-

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

  
SERGIO PAVONE

  
PAUL G. BRUNET



**RÉSOLUTION N°2004-431**  
2004 05 04  
POINT B4

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COM-  
MISSION DE GÉNIE, DÉVELOPPEMENT  
URBAIN ET DÉVELOPPEMENT ÉCONO-  
MIQUE (2004 04 28)**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay approuve et ratifie le rapport de la séance du 28 avril 2004 de la Commission de génie, développement urbain et développement économique.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-432**  
2004 05 04  
POINT B4(a)

**MANDAT AU DR BAHJAT ASHKAR, ING. -  
HONORAIRES PROFESSIONNELS - DOSSIER  
DE RÉCLAMATIONS - TRAVAUX DU PARC  
HONORÉ-MERCIER (POINT NUMÉRO G.1.3)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, de développement urbain et de développement économique, lors de sa séance du 28 avril 2004, point numéro G.1.3;

Il est proposé par M. Daniel Kabasele,  
appuyé par M. Alain Durand,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Docteur Bahjat Ashkar, ingénieur, pour les services professionnels afin d'assister la Ville de Châteauguay dans ses discussions relatives aux réclamations de l'Entrepreneur dans le dossier du parc Honoré-Mercier, le tout selon un taux horaire de 180 \$/heure, pour un budget maximal de 5 000 \$; taxes en sus, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieur et directrice du service de génie et de développement urbain, dont 50 % du montant sera imputé au règlement d'emprunt numéro E-1550 et 50 % au poste budgétaire 219200414.»-

ADOPTÉE.

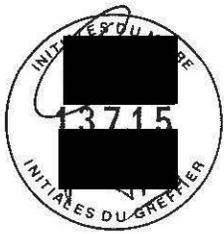
**RÉSOLUTION N°2004-433**  
2004 05 04  
POINT B4(b)

**INSTALLATION D'ENSEIGNES DE SENS  
UNIQUE SUR LE BOULEVARD SALABERRY  
SUD - PISTE CYCLABLE  
(POINT NUMÉRO G.1.6)**

CONSIDÉRANT que nous entreprendrons bientôt la réalisation du projet piste cyclable tronçon Salaberry Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de génie, développement urbain et développement économique, lors de sa séance du 28 avril 2004, point numéro G.1.6;

Il est proposé par M. Marc Lavigne,  
appuyé par M. Serge Dion,



**RÉSOLUTION N°2004-465**  
2004 05 04  
POINT J3

**NOMINATION DE M. MARC-ANDRÉ LECLERC**  
**AGENT À TEMPS PARTIEL - SERVICE DE LA**  
**POLICE (POINT NUMÉRO 2.3)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission des ressources humaines, lors de sa séance du 26 avril 2004, point numéro 2.3;

Il est proposé par M. Marc Lavigne,  
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay nomme monsieur Marc-André Leclerc, au poste d'agent à temps partiel, au Service de la police, à compter du 10 mai 2004, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de la Fraternité des policiers de Châteauguay Inc.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-466**  
2004 05 04  
POINT K1

**MANDAT À LA FIRME BPR GROUPE-CONSEIL -**  
**SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE LA**  
**CAPACITÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT COMBINÉ**  
**DE LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme BPR Groupe-conseil pour les services professionnels de l'étude de la capacité du réseau d'égout combiné de la rue Principale, le tout selon l'offre de service datée du 24 février 2004 signée par monsieur Benoît Marsolais, ingénieur, pour un montant maximum de 9 800 \$ excluant les taxes, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement portant le numéro de dossier 3420-350.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-467**  
2004 05 04  
POINT K2

**MANDAT À LA FIRME BPR GROUPE-CONSEIL -**  
**CONCEPTION ET SURVEILLANCE DES**  
**TRAVAUX DE DRAINAGE AU PARC**  
**HONORÉ-MERCIER**

Il est proposé par M. Michel Gendron,  
appuyé par M. Daniel Kabasele,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme BPR Groupe-conseil pour la conception et la surveillance des travaux de drainage au parc Honoré-Mercier, le tout pour un montant de 5 195 \$ excluant les taxes applicables, aucun dépassement n'étant autorisé, le tout selon l'offre de service datée du 16 avril 2004, signée par monsieur Marc Couture, ingénieur, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement d'emprunt numéro E-1580.»-

ADOPTÉE.

ABROGÉE PAR  
LA RÉSOLUTION  
NUMÉRO 2004-535  
2004 05 18



3° Que le tout soit prélevé à même le poste budgétaire 219200964;

4° Que la résolution complémentaire numéro 2004-37 soit, et elle est par les présentes, modifiée en fonction des nouvelles données.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-535**  
2004 05 18  
POINT K10

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO**  
**2004-466 – MANDAT À LA FIRME BPR GROUPE-**  
**CONSEIL – SERVICES PROFESSIONNELS –**  
**ÉTUDE DE LA CAPACITÉ DU RÉSEAU**  
**D'ÉGOUT COMBINÉ DE LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par M. Daniel Kabasele,  
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la résolution numéro 2004-466 adoptée le 4 mai 2004 soit, et elle est par les présentes, abrogées à toutes fins que de droit.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-536**  
2004 05 18  
POINT K11

**MANDAT À LA FIRME BPR GROUPE-CONSEIL -**  
**ÉTUDE DE DRAINAGE – PROJET RÉSIDENTIEL**  
**SUR LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate la firme BPR Groupe-conseil pour les services professionnels d'une étude de drainage (3 scénarios) pour desservir un projet résidentiel sur la rue Principale, le tout selon l'offre de services datée du 22 avril 2004, signée par monsieur Benoît Marsolais, ingénieur, pour un montant maximum de 21 500 \$ excluant les taxes, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au futur règlement d'emprunt portant le numéro de dossier 3420-350.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-537**  
2004 05 18  
POINT K12

**RÈGLEMENT À L'AMIABLE – SINISTRE**  
**PRINTEMPS 2002 - CHRISTIANE MÉNARD**  
**ET ÉRIC LAMBERT – C. - VILLE DE**  
**CHATEAUGUAY – A.R.C.3059**

CONSIDÉRANT la réclamation datée du 2 juillet 2003 des réclamants Christiane Ménard et Éric Lambert pour des problèmes de drainage subis au printemps 2002 au 108, rue Henriette-Caron (A.R.C.3059);

CONSIDÉRANT le bref signifié le 13 janvier 2004, cause #760-32-008778-039;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean-Guy Saucier, évaluateur, datée du 4 mai 2004;

CONSIDÉRANT que le montant à payer est sous notre franchise;



- la façade principale donnant sur le boulevard Salaberry Nord doit être entièrement revêtue en maçonnerie, tel que proposé au premier projet;
- la façade donnant sur la rue Dupont doit être en maçonnerie sur au moins 50 % et comporter une plus grande fenestration (en nombre et en dimension);
- l'aménagement paysager de la cour avant doit être protégé par une bordure le long de l'emprise de la rue Dupont et du boulevard Salaberry Nord;
- les plans des trois (3) conditions mentionnées précédemment doivent être déposés avant que le Conseil n'accorde la dérogation mineure.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-770**  
2004 08 17  
POINT K11

**MANDAT À GROUPE DGS EXPERTS-CONSEILS**  
**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR**  
**LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT PLUVIAL**  
**SUR LA RUE CARLYLE EST**

Il est proposé par M. Alain Durand,  
appuyé par M. Anthony Boffice,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-Conseils pour les travaux de construction d'un égout pluvial sur la rue Carlyle Est, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 8 juin 2004, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, le tout pour un montant forfaitaire de 7 690 \$ excluant les taxes applicables, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1623.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-771**  
2004 08 17  
POINT K12

**MANDAT À GROUPE DGS EXPERTS-CONSEILS**  
**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR**  
**LA RÉFECTION DE LA RUE ELM ENTRE LES**  
**RUES FOREST ET LÉGER**

Il est proposé par M. Daniel Kabasele,  
appuyé par M. Anthony Boffice,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe DGS Experts-Conseils pour les travaux de réfection de la rue Elm entre les rues Forest et Léger, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 8 juin 2004, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, le tout pour un montant forfaitaire de 13 068 \$ excluant les taxes applicables, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain et le tout imputé au règlement numéro E-1633.»-

ADOPTÉE.



**RÉSOLUTION N°2004-1237**  
2004 12 21  
POINT K12

**MANDAT AU GROUPE GAUTHIER,  
BIANCAMANO, BOLDUC – APPLICATION  
DU PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC –  
VOLET MAISONS LÉZARDÉES**

CONSIDÉRANT la mise en place du programme Rénovation-Québec, volet maisons lézardées et les ressources techniques nécessaires à son bon fonctionnement;

Il est proposé par M. Michel Gendron,  
appuyé par M. Alain Durand,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, pour les services professionnels concernant l'application du programme Rénovation-Québec, volet maisons lézardées, le tout selon l'offre de service datée du 23 novembre 2004 signée par monsieur Léo R Pelletier, ingénieur, et le tout prélevé au règlement numéro E-1653.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-1238**  
2004 12 21  
POINT K13

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -  
NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

CONSIDÉRANT la candidature déposée par madame Catherine Hooper, pour devenir membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Serge Dion,  
appuyé par M. Alain Durand,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que madame Catherine Hooper soit nommée comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d' un (1) an renouvelable.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2004-1239**  
2004 12 21  
POINT K14

**RÈGLEMENT HORS COUR – HOWARD SMITH  
- C. - VILLE DE CHÂTEAUGUAY – SINISTRE DU  
21 MARS 2003 - 116, RUE MCKEE (A.R.C.3015)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2004-113 adoptée le 3 février 2004 et la recommandation datée du 13 décembre 2004 de Me Denis Huet, avocat;

CONSIDÉRANT le bref signifié le 9 septembre 2003, Howard Smith – c. - Ville de Châteauguay, cause numéro 760-22-003456-038 (A.R.C.3015);

CONSIDÉRANT le règlement hors Cour intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT que le montant à payer est sous notre franchise;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,  
appuyé par M. Stephen Brisebois,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-